

REUNION DU 21 DECEMBRE 2021

PV N. 15

PRESIDENT : M. SEJOTTE ANDRE

PRESENTS : MM. BALESTRAT CHRISTIAN - LIOBET GUILHEM - FRACHET OLIVIER - DUGENY RODOLPHE

EXCUSES : MM. VILLENEUVE Michel, DUFOSET Alexandre.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

La commission rappelle aux clubs que tout changement de dates, d'horaires ou de terrain doit se faire uniquement via footclubs au moins 7 jours avant la date prévue pour la rencontre concernée et avec accord des deux clubs.

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent saisir les résultats sur footclubs avant le Lundi 14h00 sous peine d'amende.

Une réunion avec les clubs est programmée le Mardi 04 Janvier à 18h30 au siège du district pour faire le bilan de la 1ere phase et préparer la seconde. Compte tenu des restrictions sanitaires, un seul représentant par club muni du pass sanitaire est souhaité.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

CHAMPIONNATS Catégorie U17

Niveau 1 : D1

Calendrier

Dates	18/09	25/09	02/10	09/10	16/10	23/10	30/10	06/11	13/11	20/11	27/11	04/12	11/12	18/12
Journées	X	X	X	X	X	MR		X	X	X	X	X	X	X
Dates	08/01	15/01	22/01	29/01	05/02	12/02	19/02	26/02	05/03	12/03	19/03	26/03	02/04	09/04
Journées	A10 Non joués le 11/12	A11	R1	R2	R3	MR		Coupe	R4	R5	Coupe	R6	R7	R8
Dates	16/04	23/04	30/04	07/05	14/05	21/05	28/05	04/06	11/06					
Journées	MR		Coupe	R9	R10	R11								

A= Journées aller

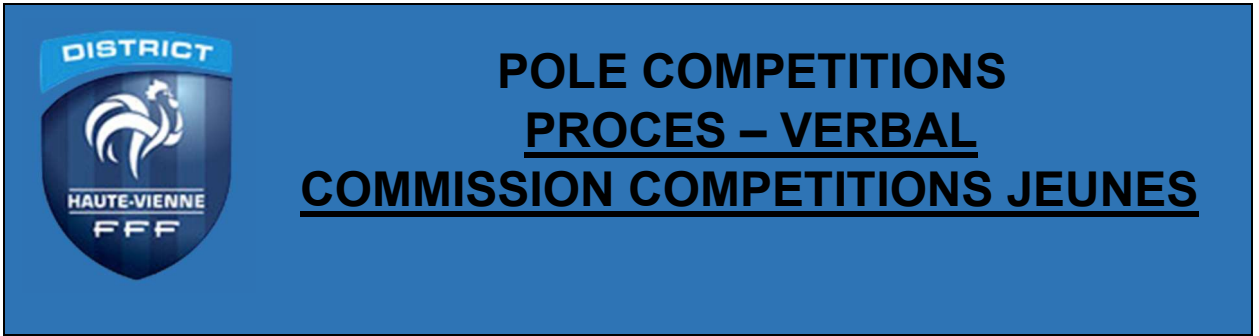
R= Journées retour

MR= Match de rattrapage

Les matches comptant pour la journée A10, non joués pour causes d'intempéries, sont reportés au Samedi 08 Janvier 2022

Match N° 51267. 1 du 04/12/2021 reporté au 18/12/2021 : US Couzeix-Chartelat 1 – E.Val de Vienne/Veyrac 17 :

Suite à l'accord des deux clubs, ce match se jouera le Samedi **05 Février 2022**, date à laquelle les deux équipes étaient Exemptes.



La journée A9 non jouée pour cause d'intempéries est entièrement reportée au Samedi 18 Décembre 2021.

Les matches comptant pour la journée A10, non joués pour causes d'intempéries, sont reportés au Samedi 08 Janvier 2022

MATCH N° 51267. 1 du 04/12/2021 reporté au 18/12/2021 US Couzeix-Chaptelat 1 – E.Val de Vienne/Veyrac 17 :

Suite à l'accord des deux clubs,

Ce match se jouera le **Samedi 05 Février 2022**, date à laquelle les deux équipes étaient exemptes.

Niveau 2 : D2

Calendrier 1ere phase

Dates	18/09	25/09	02/10	09/10	16/10	23/10	30/10	06/11	13/11	20/11	27/11	04/12	11/12	18/12	08/01
Journées	X	X	X	X	X	MR		X	X	X	X	X	X	X	R5

A= Journées aller

R= Journées retour

MR= Match de rattrapage

La journée R5 du 18 Décembre 2021 est entièrement reportée au Samedi 08 Janvier 2022

La date limite pour les engagements supplémentaires pour la D2 est fixée au **07 janvier 2022.**

La commission rappelle aux clubs l'importance de bien noter leurs desideratas en termes de jumelage ou d'alternance et aussi des terrains.

Changement de terrain :

Match N° 51489.2 du 08/01/2022

Suite au mail de l'US Saint Léonard de Noblat,



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Le match devant opposer leur équipe U15 Poule C à l'équipe du CS Feytiat 2, initialement prévu sur le stade de Moissannes aura lieu sur **le stade du Breuil à Saint Léonard de Noblat.**

Catégorie U15

Calendrier 1ere phase « brassage »

Dates	18/09	25/09	02/10	09/10	16/10	23/10	30/10	06/11	13/11	20/11	27/11	04/12	11/12	18/12	08/01
Journées	X	X	X	X	X	MR		X	X	X	X	X	X	X	R5

A= Match aller

R= Match retour

MR= Match de rattrapage

La journée R5 du 18 Décembre 2021 est entièrement reportée au Samedi 08 Janvier 2022

La commission rappelle aux clubs qu'à l'issue de la 1ere phase, les 2 premiers de chaque poule monteront en D1 et se disputeront l'unique montée en ligue en 1 phase de 9 matches aller.

La date limite pour les engagements supplémentaires pour la D2 est fixée au 07 janvier 2022. La commission rappelle aux clubs l'importance de bien noter leurs desideratas en termes de jumelage ou d'alternance et aussi des terrains.

- Suite au mail de Bessines ANF 87 GJ, la commission prend bonne note de sa décision de ne pas monter en D1.

Le meilleur 3eme sera sollicité pour accéder à la Départementale 1.

- Suite au mail de l'Occitane FC, la commission prend bonne note de sa décision de ne pas monter en D1.

Le 2eme meilleur troisième sera sollicité pour accéder à sa place.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Match N° 51501.2/ Entente Amicale Franco Portugaise Limoges/ S.Val 1 / E. BONNAC LA COTE/BEAUNE / MAYOTTE

Amende de 7 € au club de l'Amicale Franco Portugaise Limoges (527359) pour non saisie du résultat dans Footclub.

Changement de terrain :

Match N° 51489.2 : US. Saint Léonard de Noblat1 / Cs Feytiat 2

Suite au mail de l'US Saint Léonard de Noblat du 21/12/2021,
Le match U15 Poule C du 08/01/2022 les opposant à l'équipe du CS Feytiat 2, prévu sur le stade de Moissannes se jouera sur **le stade du Breuil à Saint Léonard de Noblat.**

COUPES DEPARTEMENTALES

La commission des jeunes rappelle aux clubs que les règlements relatifs aux coupes U19, U17 et U15 sont téléchargeables sur le site du District.

FINALES COUPES DEPARTEMENTALES JEUNES

Les clubs intéressés pour recevoir les finales ces coupes, dont la date n'est toujours pas fixée, peuvent faire acte de candidature auprès du district avant le **Mardi 1^{er} Février 2022.**

U19 : Challenge « Jean ROCHE »

Liste des équipes engagées :

Aixe sur Vienne AS 2
Feytiat CS 1
Limoges Football 1

CA Rilhac Rancon1
JA Isle 1
US Limoges la Bastide 1

E.F. Val de Vienne 1
Limoges Beaubreuil 1



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

15 : Challenge « Roger LEGER »

Suite à la demande du Bureau du Comité de Direction du District et à titre exceptionnel, la commission demande aux clubs de l'E.F. Val de Vienne et de Bonnac la Côte qui avaient oublié de s'engager en coupe U15 principale et consolante d'organiser (après s'être engagé) avant le 2eme tour un match opposant leurs équipes U15 comptant pour le 1^{er} tour. Ils devront aviser, suffisamment tôt, le district de la date retenue pour ce match pour que celui-ci désigne un arbitre.

Le vainqueur de ce match sera qualifié pour le 2eme tour, le perdant sera intégré en coupe consolante.

Fin de séance à 19h30

La prochaine réunion aura lieu le 4 Janvier 2021 à 18h30.

Le Président
M. SEJOTTE André

Le secrétaire
M. LIOBET Guilhem

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI